

Image not found or type unknown



Litige pour partage plu-value

Par **leya1909**, le **16/02/2012 à 16:48**

Bonjour, je suis propriétaire 50/50 d'un appartement avec mon ex compagne, lors de notre séparation cette dernière a souhaité rester dans cet appartement quelques temps avant de le vendre en prenant à sa charge le paiement du crédit. finalement nous avons mis l'appartement en vente il y a 4 mois et mon ex compagne me demande de lui régler la moitié des mois de remboursement qu'elle a versé seule pendant l'occupation de cet appartement ainsi que la moitié de la taxe foncière et tout ceci lorsque la vente sera faite (donc sur ma plus-value) quel recours pour moi ? merci de vos réponses cordialement leya1909

Par **Marion2**, le **16/02/2012 à 16:51**

Bonjour, "en prenant à sa charge le paiement du crédit" ?
Merci de bien vouloir donner quelques explications.

Par **leya1909**, le **16/02/2012 à 16:55**

excusez moi j'ai fait une fausse manip je re poste la question en entier

Par **cocotte1003**, le **16/02/2012 à 19:19**

Bonjour, effectivement vous auriez dû continuer de rembourser le crédit et à participer à l'entretien du bien et tout ça à 50 %. Par contre puisque votre ex occupe le bien seule, elle

vous est redevable d'une indemnité d'occupation qui se calcule sur le montant du loyer auquel aurait pu être loué la maison, soit 50 % de éventuel loyer et cela pour les mois où vous ne l'avez pas occupé, cordialement

Par **leya1909**, le **16/02/2012 à 19:26**

merci pour votre réponse cocotte 1003, pour les versements qu'elle a effectués sur le crédit si elle me demande la moitié de ce qu'elle a versé et moi la moitié d'une location cela revient au même l'un pour l'autre vu les montants remboursés et ce que je pourrai lui demander en location. et pour ce qui est de la taxe foncière? Je lui doit la moitié aussi ?

Par **cocotte1003**, le **16/02/2012 à 19:29**

oui la taxe foncière est une taxe due par les propriétaires. À vous de voir si la moitié du loyer représenterait la moitié du crédit. vous pouvez demander à 2 ou 3 agences immobilières de votre secteur d'évaluer le montant du loyer, cordialement

Par **leya1909**, le **16/02/2012 à 19:34**

ok je vais faire ça. merci beaucoup pour votre aide!! cordialement